

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫ Date de dépôt : 22.05.90.

③ Priorité :

④ Date de la mise à disposition du public de la demande : 29.11.91 Bulletin 91/48.

⑥ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦ Demandeur(s) : REGIE NATIONALE DES USINES  
RENAULT — FR.

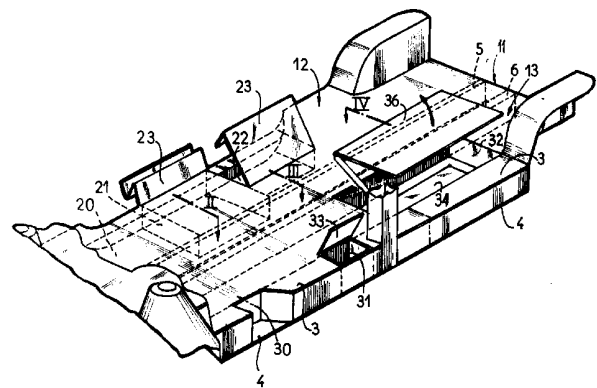
⑦ Inventeur(s) : Dutot Christian, Asencio Gérard, Van  
Oost Christian et Pastourel Dominique.

⑦ Titulaire(s) :

⑦ Mandataire :

⑤ Dispositif de rangement sur un plancher de véhicule automobile.

⑤ Dispositif de rangement sur un plancher de véhicule automobile du type comportant des moyens de rangement disposés dans des cavités du plancher, caractérisé par le fait que l'ensemble des moyens est disposé entre un plancher supérieur (3) et un plancher inférieur (4) et s'étend le long de longerons (5, 6) formés entre lesdits plancher supérieur et inférieur et que ces longerons séparent transversalement le plancher en trois zones de rangement, parmi lesquelles les deux zones latérales (12, 13) constituent des soutes (21, 22, 31) obturables notamment par des couvercles (23, 33).



DISPOSITIF DE RANGEMENT SUR UN PLANCHER  
DE VEHICULE AUTOMOBILE

5

L'invention concerne un dispositif de rangement sur un plancher de véhicule automobile et plus particulièrement un dispositif faisant application de cavités du plancher.

10

La publication FR-A 671 492 décrit un dispositif dans lequel les cavités du plancher communiquent avec des cavités prévues dans les sièges, de manière à constituer des coffres de dimensions suffisantes à la réception des bagages.

15

Ce dispositif ne peut être utilisé sur des véhicules automobiles dans lesquels les sièges peuvent occuper plusieurs positions sur le plancher.

20

La publication FR-A 6 926 086 décrit une boîte de rangement avec couvercle destinée à reposer sur le fond d'un coffre à bagages. Un tel rangement n'est pas adapté aux carrosseries à volume de transport de bagages réduit.

25

La publication FR-A 2 258 986 décrit un plateau mobile coulissant le long d'une tôle de plancher dans le but de faciliter le chargement et le déchargement des bagages lorsque la partie postérieure du plancher du véhicule n'est pas limité par une cloison.

30

A partir de cet état de la technique, l'invention a plus particulièrement pour objet un dispositif de rangement personnalisé accessible en partie à partir de l'habitacle et en partie de l'extérieur d'un véhicule.

35

5 Un autre objet de l'invention est un dispositif de rangement à moyens indépendants montés dans les éléments de structure du châssis d'un véhicule automobile dans le but de faciliter sélectivement l'accessibilité à chaque rangement.

10 L'invention a encore pour objet un ensemble de rangements disposés entre les éléments constitutifs de la structure du plancher d'un véhicule dans le but de soustraire aux regards le contenu desdits rangements.

15 Selon l'invention, les moyens de rangement sont disposés entre un plancher supérieur et un plancher inférieur et s'étendent le long de longerons formés entre lesdits planchers supérieur et inférieur et ces longerons séparent transversalement le plancher en trois zones de rangement parmi lesquelles les deux zones latérales constituent des soutes obturables notamment par des couvercles.

25 Le dispositif ainsi réalisé est particulièrement adapté aux véhicules particuliers dans lesquels le coffre ou le compartiment à bagâges sont de dimensions réduites par rapport au nombre de places disponibles pour le transport de passagers.

30 Le dispositif présente, en outre, l'avantage de s'intégrer aux véhicules dans lesquels la mobilité des sièges est augmentée notamment lorsqu'ils permettent la réalisation d'arrangements divers en fonction des conditions de transport des passagers.

5 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture d'un exemple de réalisation de celle-ci en référence au dessin annexé dans lequel :

10 - La figure 1 est une vue en perspective du plancher du véhicule dans lequel ont été aménagés les moyens de rangement,

15 - Les figures 2, 3, 4 sont des sections transversales de soutes définies par les plans II, III, IV de la figure 1,

20 A la figure 1, on a représenté une partie d'un châssis destiné à être porté par des roues, représenté par un plancher supérieur 3 et par un plancher inférieur 4.

25 Le plancher supérieur 3 et le plancher inférieur 4 sont séparés par des longerons 5, 6 réalisés par exemple sous la forme de corps creux à partir de profilés verticaux 7 disposés entre les planchers 3, 4.

30 Ainsi que cela est montré à la figure 1, les longerons 5, 6 et les planchers 3, 4 définissent une zone 11 de rangement médiane et deux zones 12, 13 de rangement latérales.

35 Conformément à l'invention, des moyens de rangement sont constitués par un ensemble de soutes 20, 21, 22 et 30, 31, 32 agencées principalement dans les zones 12, 13.

5 Les soutes 20, 30 constituent des trappes de visite  
des appareils de contrôle et de l'appareillage des  
fonctions techniques du véhicule.

10 A titre d'exemple, la soute 20 contient les  
appareils d'aide à la navigation et de contrôle  
audiovisuel.

La soute 30 permet l'accès au dispositif  
accélérateur de chauffage tel qu'un aérotherme.

15 Les soutes latérales 21, 22 sont accessibles de  
l'extérieur du véhicule par des moyens tels que des  
couvercles basculants 23 bloqués en position de  
fermeture par les portes 40 et sont destinées par  
20 exemple au rangement des bagages tels que valises ou  
mallettes. Les couvercles 23 sont verrouillables et  
déverrouillables de l'extérieur ou de l'intérieur du  
véhicule.

25 La soute latérale 31 à couvercle obturateur 33  
constitue, à titre d'exemple, un rangement d'objets  
précieux (coffre-fort) et le fond horizontal de la  
soute 32 contient un plateau élévateur (figure 4) 34  
associé à un dispositif de levage 35 à vérins  
30 destiné à soulever la charge contenue dans la soute  
32 à l'ouverture en 36' de la porte 36 de cette  
dernière.

35 Ainsi que cela ressort des figures 2 et 3, les faces  
internes des couvercles 23 constituent les parois  
latérales des soutes 21, 22.

5 Néanmoins, la répartition et les configurations des  
soutes telles que 21, 22 et 32 sont données à titre  
indicatif et ne sauraient limiter l'invention au  
seul exemple décrit.

10 Le plancher supérieur 3 supporte, par ailleurs,  
l'ensemble des sièges du véhicule qui masquent, de  
ce fait, avantageusement en partie ou totalement les  
moyens d'accès aux soutes intérieures telles que 20,  
30, 31, 32.

15 De la sorte, il est possible de verrouiller ou  
déverrouiller les soutes lorsque l'agencement des  
sièges est modifié, par exemple, à la suite d'une  
mobilité relative des sièges par rapport au plancher  
ou par rapport aux parois de l'habitacle.

20 L'agencement latéral des soutes 20, 21, 22 et 30,  
31, 33 permet de libérer, en partie dans la zone  
médiane, un volume de rangement supplémentaire qui  
débouche à l'arrière du véhicule et qui permet  
25 l'introduction d'objets longs tels skis, cannes,  
mâtures, etc...

30 Sans sortir du cadre de l'invention, il est bien  
évident que certaines soutes pourront être mises en  
communication entre elles et porter des nervures de  
rigidification du plancher pour réaliser les moyens  
de calage des objets transportés. De même, ces  
derniers pourront reposer sur le fond des soutes ou  
sur des plateaux et containers spéciaux fixes ou  
35 coulissants destinés à faciliter le rangement,  
l'introduction ou l'enlèvement des bagages.

RE V E N D I C A T I O N S

- 5      1°)    Dispositif de rangement sur un plancher de  
véhicule automobile du type comportant des  
moyens de rangement disposés dans des cavités  
du plancher, caractérisé par le fait que  
10      l'ensemble des moyens est disposé entre un  
plancher supérieur (3) et un plancher  
inférieur (4) et s'étendent le long de  
longerons (5, 6) formés entre lesdits plancher  
supérieur et inférieur et que ces longerons  
15      séparent transversalement le plancher en trois  
zones de rangement, parmi lesquelles les deux  
zones latérales (12, 13) constituent des  
soutes (21, 22, 31) obturables notamment par  
des couvercles (23, 33).
- 20      2°)    Dispositif de rangement selon la revendication  
1, caractérisé par le fait que le fond  
horizontal d'une soute est constitué par une  
plate-forme élévatrice (34) associée à un  
dispositif de levage.
- 25      3°)    Dispositif de rangement selon l'une quelconque  
des revendications 1 et 2, caractérisé par le  
fait qu'une paroi latérale de la soute (21,  
22) est constituée par la face interne d'un  
30      couvercle (23).
- 35      4°)    Dispositif de rangement selon l'une quelconque  
des revendications 1 à 3, caractérisé par le  
fait que les soutes (20, 30, 31, 32) sont en  
partie dissimulées par les éléments des sièges  
mobiles du véhicule.

5 5°) Dispositif de rangement selon l'une quelconque  
des revendications 1, 3 ou 4, caractérisé par  
le fait que certaines soutes constituent des  
trappes de visite (20, 30) des appareils de  
10 contrôle et de l'appareillage des fonctions  
techniques du véhicule.

6°) Dispositif de rangement selon la revendication  
1, caractérisé par le fait que la zone médiane  
de rangement débouche à l'arrière du véhicule  
15 et constitue un caisson de rangement d'objets  
longs.

20

25

30

35

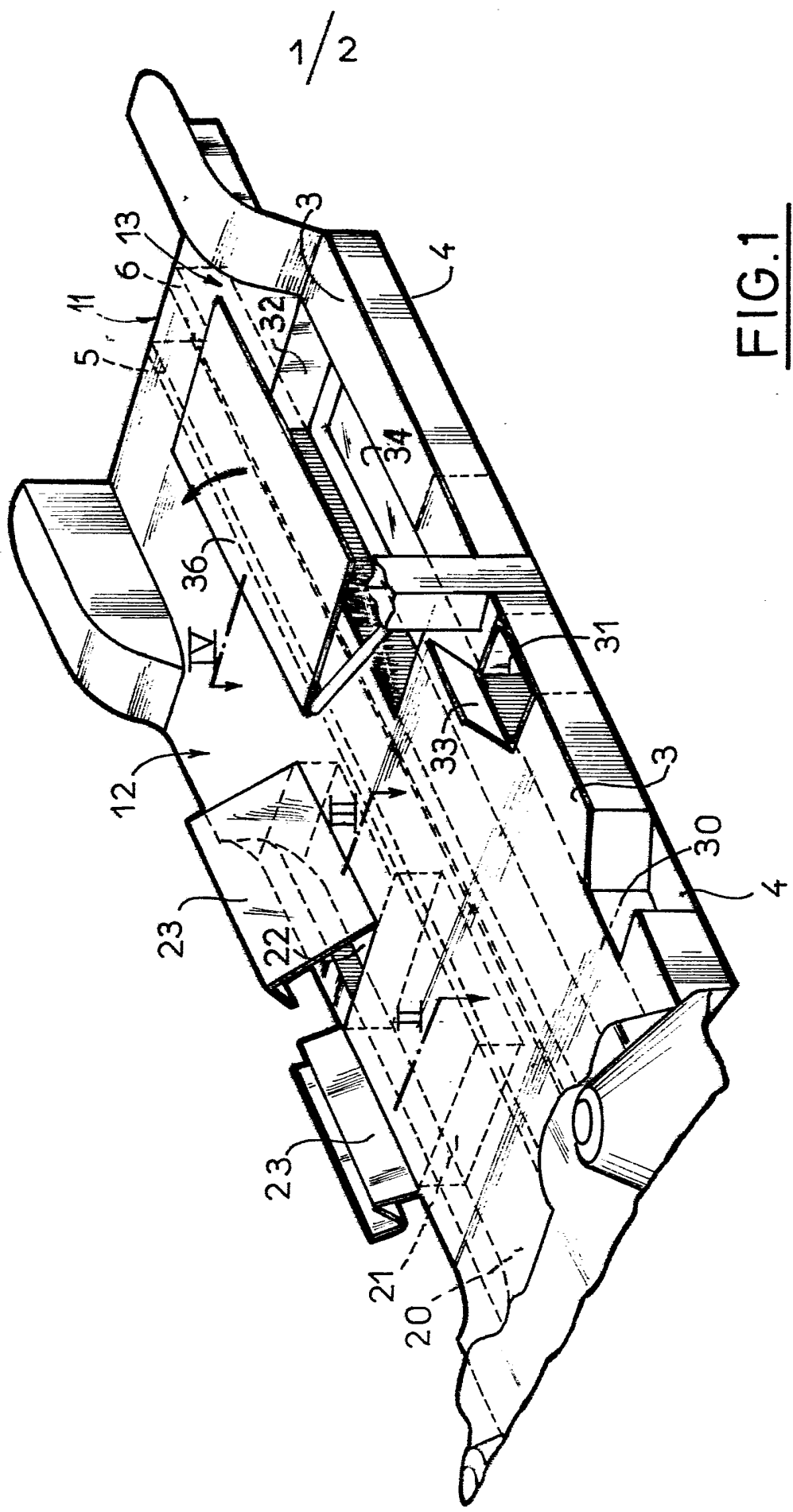


FIG. 1

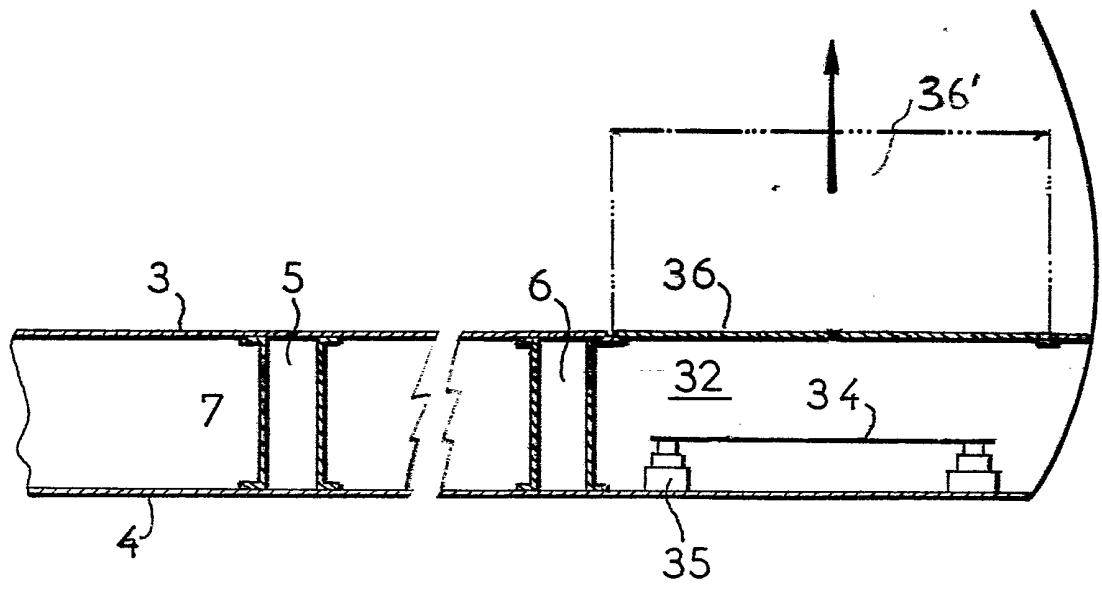
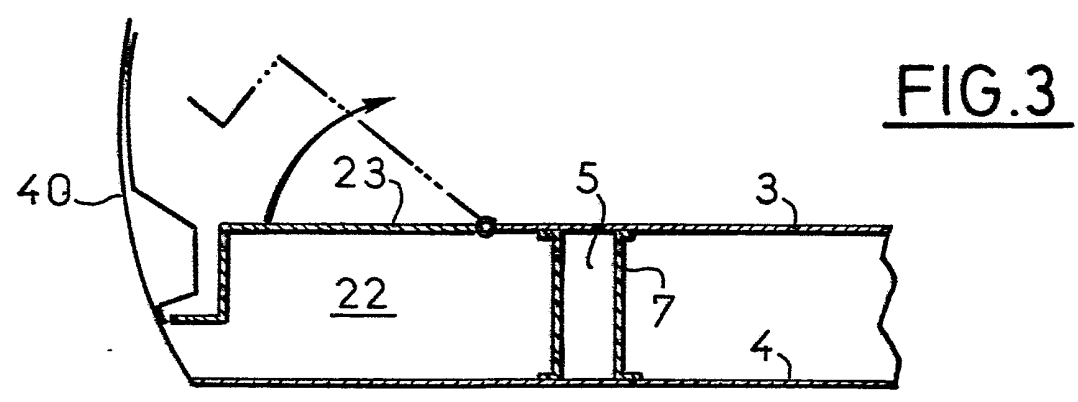
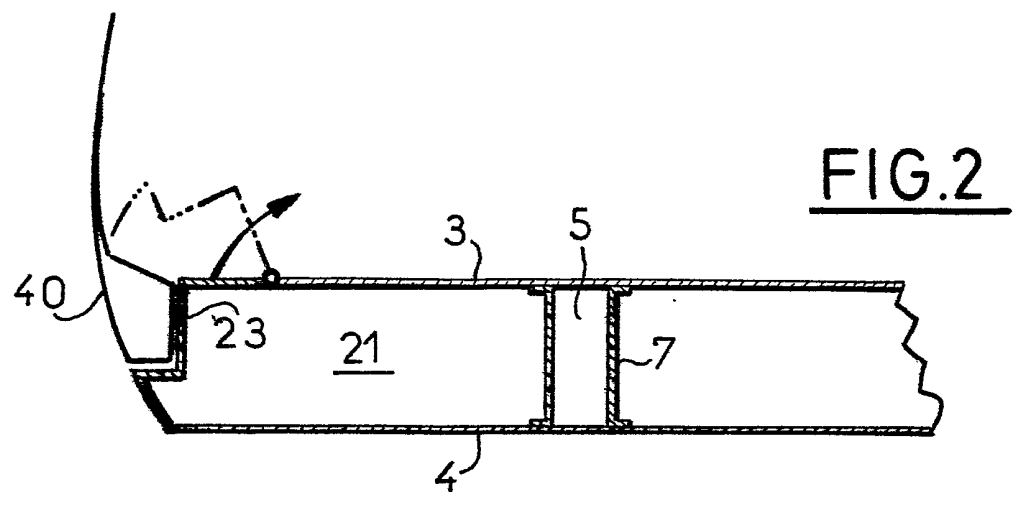


FIG. 4

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE-U-8232306 (BISCHOFF) * page 13, ligne 12 - page 14, ligne 5 * * page 14, lignes 18 - 24 * ---	1, 6
X	DE-C-1077075 (DAIMLER-BENZ) * colonne 2, lignes 51 - 54 * ---	1, 3
X	US-A-2261693 (MATHAUER) * page 2, colonne de droite, lignes 29 - 54 * ---	1, 4
A	FR-A-360245 (CHARLEY) * page 1, lignes 49 - 60 * ---	1, 3, 4
A	DE-A-3528995 (SCHMIDT) * colonne 4, lignes 16 - 28 * ---	1
A	US-A-3759540 (OLSON) * colonne 6, lignes 32 - 56 * ---	1-3
A	DE-A-2001980 (SCHLEICHER) * page 6, lignes 21 - 28 * ---	1, 5
A	US-A-4128270 (LEGUEU) * colonne 2, lignes 5 - 58 * ---	1
D,A	FR-A-671492 (RUDE) * le document en entier * ---	1, 4
A	US-A-4799849 (MILLER) * le document en entier * -----	2
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
08 JANVIER 1991		STANDRING, M
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie  A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons  .....  &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)

B60R  
B62D  
B63B